

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 35 (1897)
Heft: 31

Artikel: Napoléon III et l'étiquette
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-196381>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Et quand on a prâo z'u dé soupa, dè pedance
Ein plliace dé drumi on einmoudé onna danse.
La fatigua n'est rein, et felhies et valets
Sé plliéron mi dè beinda qu'est d'être tot solets.
Enfin s'ein vont cutsi po avâi lo bin être,
Mâ preind garda, grachâosa, et cliou bin ta fenêtra
Sein quiet cliiau valottets porriont bin lâi passâ,
Mâ fâi cein vo regardé et ne mè vouait pas.

Enfin dè la messon lo derrâi dzo s'avancé,
Tot s'est très bin passâ, on pao fère bombance.
Et pourro su lo tsamp s'eincoradzé à gliianâ
Lo noutré djeinè dzeins vont féré lo ressat.
On bouilli dè vingt livrès est dzâ à la cousena,
Et po lo féré couaire l'a failu la vesena.
Les valets dein lo bou ont couillâi on sapin
Que lè felhies font bio dè la né ào matin.
Epiteaux est tot prêt avoué sa cliarinetta
Po lè féré dansi la veilla sur l'herbetta,
Et quand dein lo veladzo pertot l'ont paradâ,
Ti su lo derrâi tsai, ein tsanteint, lè vaudâ !
S'ein vignont attaquâ lo bouilli, la pedance,
Et la messon finit pé lo bairé et la danse.
Lo leindeman lo maître fâ lo conto à tsaon
Et lè z'ovrà s'ein vont gais coumein dai quionsons.
C.-C. D.

Pour maigrir.

Le docteur Félix Brémont publie dans le *Petit Marseillais* un intéressant article sur l'obésité, auquel nous empruntons quelques détails.

« Les causes productrices de l'obésité, dit-il, sont assez bien connues. Il convient de noter d'abord l'hérédité comme n'étant pas sans influence sur la venue du mal, mais il est amené le plus souvent par le défaut d'exercice et l'usage d'une nourriture trop succulente; aussi est-elle plus spécialement l'apanage des riches que des pauvres. Les gens de bureau et de cabinet, les prêtres, en sont fréquemment atteints, à preuve le proverbe : « Gras comme un moine. » On sait aussi que l'obésité est fréquente parmi les clients assidus des brasseries. Les gens qui se gorgent de la boisson fermentée chère à Gambinus sont, pour la plupart, doués d'un embonpoint caractéristique. Le même sort est réservé à quiconque abuse des boissons, quelles qu'elles soient.

» En partant de ce principe que l'obésité est produite par le repos excessif des organes, l'alimentation trop copieuse et les boissons trop abondantes, il est facile de décider ce qu'il convient de faire pour la guérir — ou l'atténuer. Au lieu de rester au lit 10 ou 12 heures sur 24, les tributaires de la polysarcie se coucheront un peu tard et se lèveront d'assez bonne heure; ils ne laisseront pas leurs membres oisifs; ils les exerceront au contraire par une gymnastique que de tous les jours, laquelle peut être, à volonté, une partie de boules, une promenade en véloce, une séance d'escrime, un travail de jardinage ou un frottage de parquet.

» En présence des aliments les plus succulents et des tables les mieux servies, les obèses se rappelleront qu'ils ne doivent ni goûter à tous les plats, ni tâter de tous les flacons. Ils noteront encore qu'il leur est absolument interdit de boire entre les repas.

» Il est pénible, je le sais, de résister à la soif, surtout pendant les chaleurs, mais c'est absolument indispensable. Celui qui aura le courage de se condamner à mon régime et de subir sa peine pendant quelques mois sera assuré de guérir. Celui qui, au contraire, ne saura pas modérer son appétit et réfréner l'envie de boire devra faire connaissance avec les médicaments spéciaux.

» La drogue à la mode en ce moment vient de chez les tripiers, c'est la glande thyroïde, extraite des collets de moutons, dont on fait des tablettes, des poudres, des élixirs. Elle a succédé à un végétal, le fucus vésiculatus, qui avait été précédé par divers minéraux tels que l'iodure de potassium, l'acétate de potasse, le bicarbonate de soude et le sulfate de magnésie. De tous ces remèdes on célébra jadis la gloire,

avec exemple à l'appui, comme on vante aujourd'hui les préparations thyroïdiennes; je les mets toutes dans le même sac, avec la cendre de vipères que conseillait le vieux Galien; elles guérissent l'obèse qui mange peu, boit moins et travaille beaucoup; à l'obèse glouton, buveur et paresseux, elles donnent peut-être une illusion, mais leur action physique est égale, en définitive, à l'effet bien connu d'un cautère appliqué sur une jambe de bois.

Sa Grandeur Etienne Marilley,

évêque de Lausanne et Genève, prisonnier d'Etat, à Chillon.

Après la guerre d'exécution contre la ligue des cantons dissidents (*Sonderbund*), en 1847 et 1848, qui fut immédiatement suivie de la déchéance des gouvernements de ces sept cantons catholiques, de l'établissement de nouveaux gouvernements et de l'expulsion des Jésuites de la Suisse, une grande partie du clergé fribourgeois, excitée par sa Grandeur Etienne Marilley, évêque du diocèse de Lausanne et Genève, ne cessait, par ses prédications et par ses actes, de fomenter des troubles et de susciter ainsi des embarras au nouveau gouvernement de Fribourg, à qui l'évêque adressa même une longue série de griefs contre ses actes, terminée par une protestation formelle contre une Constitution imposée, disait-il, arbitrairement et par la force.

Le gouvernement de Fribourg, ne pouvant rester indifférent à ces menées subversives de l'ordre public, se vit alors obligé de prendre des mesures de rigueur pour y mettre un terme. Le 25 octobre 1848; au matin, le lieutenant du préfet de Fribourg se rendit, accompagné d'un officier, à l'évêché, et y arrêta l'évêque Marilley, qui fut conduit, dans une voiture escortée, à Payerne, et remis, par l'officier qui l'accompagnait, au préfet de cette ville, qui fit transcrire ce prélat sur Lausanne, où il descendit sur le soir à l'hôtel de la Poste, où il passa la nuit. Le lendemain 26, une voiture partant de l'hôtel et prenant, vers les une heure après midi, la route de Vevey, transféra, par ordre du gouvernement vaudois, l'évêque Marilley au Château de Chillon, où il arriva dans la soirée, ayant à côté de lui le préfet de Lausanne et vis-à-vis deux gendarmes. Lors de son arrestation, de son transfert et pendant tout le temps de sa réclusion, on eût à l'égard de ce prélat les déférences convenables.

Le 8 décembre suivant, le gouvernement de Fribourg ayant décidé de faire mettre en liberté l'évêque Marilley, le gouvernement vaudois dut se charger de faire conduire ce prélat à la frontière, en lui communiquant préalablement les résolutions délibérées à Fribourg les 30 et 31 octobre, par les délégués des cinq Cantons de ce diocèse et ratifiées par les gouvernements de ces cantons, savoir ceux de Berne, Fribourg, Vaud, Neuchâtel et Genève.

Voici les derniers des nombreux considérants sur lesquels s'appuie la résolution prise par les cinq Cantons diocésains au sujet de l'évêque Etienne Marilley, et le dispositif de cette résolution :

« Considérant que le retour de l'évêque dans le canton de Fribourg et son séjour dans une partie quelconque de son diocèse est incompatible avec le maintien de la tranquillité publique; que ce prélat a perdu la confiance et la considération qui sont nécessaires à l'exercice des hautes fonctions de l'Episcopat; — usant de leurs droits de souveraineté, les Etats susnommés ont, d'un commun accord, arrêté les résolutions suivantes :

» ARTICLE PREMIER. Etienne Marilley n'exercera plus de fonctions épiscopales pour le diocèse dit de Lausanne et Genève.

» ART. 2. Le séjour dans les cantons sur le

» territoire desquels s'étend le diocèse lui est interdit.

» ART. 3. Le Conseil d'Etat du canton de Fribourg prendra, au besoin, les dispositions convenables pour l'administration provisoire du diocèse. Il avisera de plus aux préliminaires propres à amener la réorganisation de l'Evêché. »

En communiquant cette décision à l'évêque Marilley au château de Chillon, le gouvernement du Canton de Vaud lui fit demander dans quel pays il se proposait de se rendre en quittant le territoire du diocèse de Lausanne et Genève; à quoi l'évêque Etienne Marilley répondit en ces termes :

« N'étant pas libre, je ne puis m'arrêter à aucune détermination, par rapport au refuge que je choisirai. En conséquence, je me laisserai conduire à la frontière de ce diocèse qu'on jugera à propos de désigner. Moins le trajet sera long pour y parvenir, plus je serai satisfait. »

Une voiture attendait le prélat à l'entrée de la forteresse; il s'y plaça, accompagné du préfet du district de Vevey et d'une escorte, et il fut conduit à la frontière de France et déposé, le 13 décembre 1848, à Divonne, département de l'Ain.

Etienne Marilley, originaire du canton de Fribourg, était curé d'une paroisse rurale du canton de Genève, lorsqu'il fut nommé par le Pape au siège épiscopal de ce diocèse, établi aujourd'hui à Fribourg. C'est le seul évêque (de ce diocèse du moins) qui ait été déchu de son siège par le pouvoir séculier, et cela dans le court intervalle de mars 1846, à décembre 1848, deux ans, huit mois et 99 jours.... Quelle vicissitude!

L'administration provisoire du diocèse de Lausanne et Genève fut confiée à un ecclésiastique sous le titre de *Vicaire général*, résidant à Fribourg. — L'évêque déchu était à Divonne ou aux environs, et les journaux du pays en donnaient quelquefois des nouvelles; on le voyait, dit-on, tantôt à Lyon, tantôt dans quelque autre ville de l'un des départements frontalières de la Suisse, où des curés de ce pays lui rendaient visite.

La paix rétablie entre les cantons et la situation politique régularisée, l'évêque Marilley reprit la direction de son diocèse. Il mourut à Fribourg, et fut enseveli dans l'église des Cordeliers.

Napoléon III et l'Étiquette.

Depuis son mariage, l'empereur semblait vouloir tracer une ligne de démarcation entre son intérieur d'époux et son ancien entourage. L'étiquette lui en offrait le moyen, et il s'en servait, au grand dépit, assure-t-on, de ceux contre lesquels elle était ainsi retournée. L'impératrice, accoutumée à vivre libre comme l'air, souffrit bien un peu de cette gêne. « C'est ennuyeux, disait-elle un jour à une personne de sa maison; mais Louis est si bon! Et puis, dans un temps comme le nôtre, qui sait ce qui peut arriver! » Ceci rappellerait un autre mot que lui prête un journal allemand. Avant le Deux-Décembre, elle aurait dit au Président, comme elle repartait pour l'Espagne: « Si jamais vous êtes malheureux, je vous offre un asile à Madrid. » Quant elle revint dans le courant de l'année suivante, l'empereur lui dit: « Je suis bien malheureux de n'avoir pas été malheureux. »

A ces histoires d'étiquette se rattache encore l'anecdote suivante: Les deux augustes époux assistaient à une représentation dramatique; l'impératrice ayant aperçu dans la salle quelqu'un de sa connaissance, le salua de l'éventail. L'empereur la conduisit au fond de la loge, et la plaçant devant une glace: « Cette glace, lui dit-il, vous renvoie fidèlement votre image,

mais elle ne vous ressemble pas. — Pourquoi? — Parce que la glace réfléchit et que vous ne réfléchissez pas. » L'impératrice à son tour, menant l'empereur devant une autre glace, lui dit de même: « Cette glace reproduit non moins fidèlement tous vos traits, mais elle ne vous ressemble pas davantage. — Pourquoi? — Parce qu'elle est polie et que vous ne l'êtes pas. »

Les épingles de Mlle Rachel.

C'était à l'époque où la grande tragédienne brillait du plus vif éclat sur la scène française. Un prince russe en était vivement épris. Elle ne lui accordait cependant aucun privilège; elle lui permettait seulement de venir la voir aussi souvent qu'il voulait. Il n'y manquait pas, et se rendait fréquemment chez elle, toujours en grande toilette et bien cravaté. Le nœud donc de sa cravate, bien croisé, bien plissé, et décrivant la courbe voulue, était rehaussé, en outre, d'un fort beau brillant. Or, aussitôt qu'entrât le noble visiteur, le premier soin de M^{lle} Rachel, en s'approchant de lui, c'était de le débarrasser de son épingle, et de la piquer dans une pelotte sur la cheminée. Elle n'y manquait jamais, et se gardait bien de lui rendre le brillant: hors de chez elle, qu'en avait-il à faire? Le prince trouvait cela une gentillesse qui le charmait. Il remplaçait l'épingle pour une nouvelle visite, et la scène de recommencer. On veut qu'elle se soit répétée pendant plus d'un an, souvent tous les jours, et que le prince aux épingles en ait perdu plus d'un cent. A la fin, se voyant sans doute à bout de diamants, et la jolie scène si fréquemment jouée ne lui paraissant plus avoir le même sel, il se présente un jour en simple nœud de cravate, sans aucun ornement. — « Qu'est-ce que cela! s'écrie Rachel, d'un plus loin qu'elle l'aperçoit: se présenter chez moi sans épingle!... » Peu s'en fallut qu'elle ne lui dit, comme à Bajazet, le fameux: *Sortez!* Ce qu'il y a de certain, c'est qu'à moins d'avoir hérité de quelque mine de l'Oural, le pauvre prince russe n'aurait pas osé remettre les pieds chez M^{lle} Rachel.

Corvées.

Aux temps déjà assez reculés où le joug féodal s'était appesanti sur une grande partie de l'Europe, les seigneurs s'étaient arrogés certains droits, non seulement tyranniques, mais bizarres. C'est ainsi qu'un ancien seigneur de La Sarraz avait jadis le droit d'imposer aux paysans de sa terre la corvée de *faire taire les grenouilles* qui, en grand nombre, habitaient les eaux bourbeuses des fossés du manoir seigneurial et qui, par leurs coassements répétés et importuns, troublaient chaque nuit le repos et le sommeil du fier baron.

Pour exécuter cette corvée, les pauvres paysans, armés de longues perches, de râteaux, de fourches et autres objets pareils, étaient obligés, la nuit durant, de battre et remuer en tous sens les eaux fangeuses de ces fossés.

Dans la suite, un des successeurs de ce seigneur restreignit cette corvée au temps seulement où sa femme était en couches. Plus tard encore, un autre seigneur affranchit ses paysans de cette pénible et humiliante corvée, moyennant paiement par ceux-ci d'une redevance annuelle en argent ou en denrées ou par quelque autre genre de servitude, tel que charrois, focages, etc.

Le puceron lanigère.

Il y a quelques années, dans un village des environs de Lausanne, le secrétaire et l'huissier de la municipalité furent chargés de faire la visite des pommiers de la commune et d'ordonner la désinfection des arbres atteints du puceron lanigère.

Ils partent donc un après-midi faire leur tournée, l'un avec un carnet pour ses notes, l'autre portant un gros bidon rempli de vernis rouge, pour marquer les arbres à nettoyer.

Après avoir pas mal inspecté de pommiers et vidé les nombreux verres offerts par divers propriétaires, ils arrivent vers le soir auprès d'un verger bordé d'une haie; et, pour abrégé, escaladent celle-ci.

Malheureusement l'huissier s'accroche à une branche et s'étale dans le pré, son bidon par-dessus lui!...

Le brave homme, qui n'était que gris avant sa chute, se releva si comiquement bariolé, que le greffier riait à se tordre.

Attiré par le bruit, le propriétaire accourt furieux à la vue de cette singulière invasion.

— *Que diablo fède vo quie?* demande-t-il.

— Nous... nous venons voir si... si vous avez du... pu... puceron lanigère, bégale le secrétaire.

— *Puceron la misère, puceron la misère*, reprend le paysan d'un air à la fois fâché et railleur, *ye sariont bin gros coumeint mè tsévaux que vo ne lè vairiâ pas!*

Amusante aventure musicale racontée par le baron de la T... au comte Rosselly, qui la reproduit sous sa signature dans la *Revue britannique*:

« J'assistais cet hiver, dit le baron, à un grand concert donné dans une ville d'Allemagne. Un morceau des *Maîtres chanteurs*, de Wagner, figurait sur le programme. L'orchestre commence au milieu d'un silence religieux. Je reconnais, en effet, le commencement du morceau, mais avec une légère altération dont je ne m'expliquais pas la cause.

» Le morceau continue, le public écoute toujours avec recueillement; la légère altération que j'avais remarquée s'accroît. Enfin, au bout d'un moment, le chef d'orchestre interrompt et va regarder les pupitres.

» Il était arrivé ceci: à la moitié des musiciens de l'orchestre on avait donné le morceau des *Maîtres chanteurs*; à l'autre moitié, par erreur, on avait distribué un morceau de *Tristan et Yseult*. Cela durait depuis le commencement et personne, absolument, n'avait bronché dans le public. »

La conclusion du comte Rosselly est que l'abus des harmonies compliquées conduit l'oreille à ce résultat: ne plus distinguer la cacophonie de la musique.

Haricots verts à la lyonnaise. — Les haricots étant épluchés, débarrassés de leur partie filandreuse et blanchis à grande eau, légèrement salée, sur un feu vif, les jeter dans de l'eau fraîche, puis les égoutter à travers une passoire. Couper de l'oignon en anneaux et les passer au beurre et à l'huile dans une poêle à frire. Dès qu'ils commencent à roussir, y joindre les haricots, les sauter avec les oignons en les saupoudrant de persil, ciboules hachées, sel et gros poivre. Quand ils sont suffisamment frits, les dresser en rocher sur un plat, mettre un filet de vinaigre dans la poêle, le laisser chauffer, puis le verser sur les haricots et les servir rapidement.

Les mots du passe-temps du 17 juillet, et auquel personne n'a donné de réponse, sont: *Lodève Orléans, Riom, Falaise, Vesoul, Espalion, Sentis*.

Logogriphe.

Je suis bête avec mes cinq pieds.
Un de moins, je suis près de l'être.
Avec cinq pieds, j'ai quatre pieds.
Sur quatre pieds je vais paraître
Bientôt debout sur mes deux pieds.

Boutades.

Une jolie anecdote à propos des journées de février 1848.

Après le départ du roi Louis-Philippe, les Tuileries furent envahies. Etienne Arago, pour prévenir des dégâts, monta sur un fauteuil et s'adressant à la foule:

— Citoyens, dit-il, tout ce qui se trouve dans ce palais appartient désormais à la nation; respect aux propriétés nationales!

Un ouvrier l'interrompt, et, désignant le fauteuil sur lequel il était monté:

— C'est bien, dit-il, mais commencez par respecter le damas broché de ce meuble.

— C'est juste, reprend Arago. Et descendant du fauteuil, il retourne le siège sens dessus dessous, puis, remontant sur la toile, il continue à parler.

En ménage:

— Les hommes, dit madame, tiennent toujours à avoir un garçon; ainsi mon père disait sans cesse qu'il regretterait beaucoup que je ne fusse pas un garçon.

Monsieur avec un soupir:

— Moi aussi!

On parlait l'autre soir, au cercle, de deux médecins embaumeurs qui se détestent.

— Comment se fait-il, dit S..., que des gens qui embaument ne puissent se sentir?

La veille de sa fête, la petite Lili trépigne d'impatience dans l'attente des surprises du lendemain.

Vers le soir, on apporte pour elle une poupée énorme.

Folle de joie, elle court chercher sa mère en criant:

— Oh! maman, viens voir, c'est déjà demain!

Doux propos.

Deux dames, déjà mûres, cassent du sucre sur le compte d'une de leurs anciennes amies de pension.

— Il paraît, ma chère, que c'est une mégère... Comment une telle femme peut-elle avoir des enfants?

— Mais elle n'en a pas!

— Tiens! on m'a dit qu'elle était mère de deux jeunes filles.

— C'est une erreur.

— Ah!... *Tant mieux pour elles, les pauvres petites!*

Consultation sur un point d'honneur. — M. V... m'a menacé d'un coup de pied quelque part, la première fois qu'il me rencontrera dans le monde. Si je le vois venir que dois-je faire? — Vous asseoir.

Entendu chez un Allemand, fabricant de cercueils:

« Che fous assure, cher mossier, que chamois augun te mes clients m'ont fait tesrebroches sir mon l'ouvrage. »

Des produits de la terre, le plus noble est le Melon, qui descend des Pépins; le plus collet monté c'est la Fraise; le plus mélomane, le Haricot; celui qui a le moins de retenue, c'est le Pissenlit; le plus sot, c'est le Cornichon; le plus productif, la Carotte; le plus généralement redouté des poissons est la Pêche; le plus tourmenteur, c'est le Souci; le plus belliqueux, le Grenadier; le plus prisé est le Tabac.

Dialogue après l'Exposition de Genève:

« Je suis déshonoré! »

— Pourquoi cela?

— Je n'ai qu'une mention honorable. »

L. MONNET.

Lausanne. — Imprimerie Guilloud-Howard.